

Décision DG n° 2019 - 63

**du - 8 JAN. 2019 portant prorogation du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

-----  
**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 ;
- Vu** la décision DG n° 2018-11 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n° 2018-12 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le comité scientifique spécialisé temporaire « Hiérarchisation des indications des immunoglobulines humaines polyvalentes en situation de forte tension d'approvisionnement », créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) par la décision DG n° 2018-11 susvisée, est prorogé pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision.

**Article 2** : Le mandat des membres du comité scientifique spécialisé temporaire nommés par le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé par la décision DG n° 2018-12 susvisée, est prorogé pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le - 8 JAN. 2019  
Dr Dominique MARTIN

-----  
Directeur général